



**CONTRIBUER À LA QUALITÉ DES RELATIONS  
DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES  
AVEC LEURS USAGERS**



SOLIDARITÉ

## **Nouvelle campagne de recrutement de volontaires du service civique, la DDFiP de la Drôme a été retenue pour accueillir 7 volontaires du service civique dans les centres des finances publiques de Valence, Montélimar, Romans, Pierrelatte, Crest, Die et Nyons.**

Ce recrutement s'adresse à des jeunes âgés de **18 à 25 ans** de toutes origines sociales et culturelles, quelles qu'aient été leur formation ou leurs difficultés antérieures, pour des **contrats d'une durée de 8 mois (24h par semaine), à compter du 14 février 2022.**

L'objectif du service civique est de mobiliser les jeunes face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux de notre société en leur proposant un cadre dans lequel ils pourront prendre confiance en eux et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel, tout en accomplissant une mission d'intérêt général.

L'engagement de service civique est un statut particulier et à part entière, qui se distingue de l'emploi, du stage ou du bénévolat. Le statut du volontaire n'est pas régi par le code du travail et celui-ci n'est pas lié à l'organisme qui l'accueille par un lien de subordination.

Pour la DGFIP, la nature de la mission offerte à ces jeunes se décompose de la manière suivante :

- \* accompagner et orienter les usagers les plus fragiles (personnes âgées, personnes ne maîtrisant pas la langue ...), populations pour lesquelles les démarches fiscales peuvent apparaître complexes et les aider à l'utilisation des services en ligne, au maniement de l'informatique essentiel à leur vie quotidienne et susceptible de conditionner l'ouverture à certain nombre de droits.
- \* contribuer à la promotion de l'administration numérique (impots.gouv.fr, ....).

Durant leur mission, ils percevront une indemnité de base versée directement par l'Etat de **473,04 euros** par mois et une prestation complémentaire de 107,58 euros dite prestation de subsistance (pour les bénéficiaires du RSA ou les boursiers de l'enseignement supérieur).

Les volontaires bénéficieront d'un parcours de formation obligatoire composé, d'une part, d'une formation civique et citoyenne relative aux institutions politiques et administratives et, d'autre part, d'une formation relative aux missions de la DGFIP et aux activités qui seront confiées aux volontaires dans le cadre de leur mission.

En outre, au cours de leur mission à la DGFIP, ils devront également suivre une formation Prévention et Secours Civiques indispensable pour la validation de la mission de service civique.

**Le dépôt des candidatures se fait OBLIGATOIREMENT sur le site <http://www.service-civique.gouv.fr> avec en pièces jointes un CV et une lettre de motivation. Date limite le 25 mars 2022.**

Pour tout renseignement :

[ddfip26.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip26.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr)

ou par téléphone, Mme GAWINSKI au 04.75.78.56.74 [patricia.gawinski@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:patricia.gawinski@dgfip.finances.gouv.fr)

ou M. DROMARD au 04.75.78.56.72